

Atlas psychiatrie-santé mentale : aide à l'élaboration des projets territoriaux en santé mentale (PSYATLAS)

Magali Coldefy, Véronique Lucas-Gabrielli, Clément Nestrigue, Charlie Menard

Collaboration : Drees : Emin Agamaliyev, Valérie Carrasco, Mathieu Joyau, Inès Khati, Milena Spach

Correspondant ARS Paca : Marion Chabert

Période de réalisation : 2016-2018

Financement/Convention : Drees, ARS Paca

Contexte/Objectif

La loi de modernisation de notre système de santé, publiée en janvier 2016, définit la nouvelle organisation territoriale du système de santé. Dans ce cadre, les Agences régionales de santé (ARS) doivent définir leur Projet régional de santé (PRS). Le PRS est constitué d'un cadre d'orientation stratégique à 10 ans, d'un schéma régional de santé établi pour 5 ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et d'un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. Ce schéma unique doit organiser les parcours de santé dans une perspective transversale associant la prévention, le soin et l'accompagnement médico-social. Il s'appuie pour cela sur des territoires de démocratie sanitaire. Sur chacun de ceux-ci, est constitué un conseil territorial de santé qui veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.

Concernant le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, la loi définit une organisation territoriale spécifique, déclinée notamment dans l'article 69 de la loi à travers le projet territorial de santé mentale. Le projet territorial de santé mentale (PTSM) vise à améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Il est élaboré et mis en œuvre à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale, à un niveau territorial suffisant pour permettre l'association de l'ensemble des acteurs (établissements de santé autorisés en psychiatrie, médecins libéraux, psychologues, ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion) et l'accès à des modalités techniques de prise en charge diversifiées. Le PTSM organise les conditions d'accès de la population à la prévention, aux soins, à l'accompagnement et à l'insertion sociale. Le PTSM s'appuie sur différents outils dont un diagnostic territorial partagé de santé mentale, établi par les acteurs du champ.

Les sources d'information permettant d'alimenter ce diagnostic sont nombreuses, complexes et dispersées et, parfois, méconnues des acteurs de la santé mentale. Plus généralement, la thématique « psychiatrie-santé mentale » est inégalement investie et appropriée par les régions.

Partant de ce besoin et avec le soutien du Bureau d'appui à l'évaluation et aux études régionales de la Drees, l'objectif de ce projet est de développer un outil utile aux ARS et aux acteurs de santé, pour élaborer les diagnostics territoriaux partagés en santé mentale et nourrir les projets territoriaux associés. L'atlas est réalisé en collaboration avec la Drees et l'ARS Paca et vise à alimenter les réflexions régionales en matière d'organisation de la prise en charge des troubles psychiques, en proposant un ensemble de données issues de sources nombreuses et variées (Sniiram, SAE, PMSI, enquête sur les établissements sociaux (ES), Insee...). Ce projet combine une approche à la fois nationale et régionale et vise à traduire les apports de la recherche en éléments opérationnels pour les acteurs de terrain.

Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet

L'année 2016 a été consacrée à la réflexion sur les indicateurs, au sein d'un comité de pilotage associant institutionnels, producteurs de données et professionnels de santé, à la collecte des données et à la construction des indicateurs. Cette construction s'est poursuivie en 2017. Le projet d'atlas combine deux supports de diffusion :

- la mise à disposition des indicateurs *via* une plateforme de cartographie interactive, à travers la collaboration avec Atlasante ; cette plateforme, accessible à tous, permet aux acteurs de sélectionner des territoires et, à terme, une actualisation des données ; cette version numérique de l'atlas est disponible depuis novembre 2017 (santementale.atlasante.fr) ;
- un ouvrage à paraître en 2018, co-édité avec la Drees, proposera une analyse des données collectées par grands chapitres thématiques ; sa dimension pédagogique permettra une meilleure appropriation par les acteurs de ces thématiques ; il proposera également une actualisation des connaissances sur le champ de santé mentale et sera relié à l'atlas numérique.

Publications

- Site internet de l'atlas psychiatrie-santé mentale : santementale.atlasante.fr, co-édition Drees-Irdes-Atlasante, 2017
- Atlas des variations de pratiques en psychiatrie et santé mentale, co-édition Drees-Irdes-ARS PACA, à paraître en 2018

Colloques et séminaires

- *Les Agoras 2017* de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ARS Paca), Marseille, 9-10 novembre 2017, « L'Atlas Psychiatrie-Santé mentale : un outil pour les diagnostics territoriaux », Coldefy M.
- *6^e Journées de l'Information Médicale et du Contrôle de Gestion en Psychiatrie*, Lille, 21-22 septembre 2017, « Construire un diagnostic territorial en santé mentale : Découverte de l'Atlas Psychiatrie Santé mentale », Coldefy M.
- *Séminaire de l'ANAP : Elaborer un parcours en psychiatrie et santé mentale*, Paris, 14 décembre 2016, « Atlas Psychiatrie Santé mentale », Coldefy M.
- *Journées de l'ADESM : Les nouveaux horizons de la psychiatrie*, Paris, 24-25 novembre 2016, « Quels outils pour quel diagnostic ? Exemple du projet d'atlas Psychiatrie-Santé mentale », Coldefy M.